

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 02 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Serge VALLEE, Maire.**

Etaient présents : **M. VALLEE**, Maire, **MM. DHOTEL, BEAU et FORESTIER**, Adjoints, **Mmes DELATRE, ROBINET et LAIDIER, MM. DELABARRE et LE MEUR** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme DUVERE et M. SIMON.

Date de convocation et d'affichage : 11/02/2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Mr Vallée demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le devis de Veolia Eau pour la pose de poteau incendie reçu ce jour par mail afin de pouvoir effectuer les demandes de subventions très rapidement. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur DHOTEL a été élu secrétaire.

## **Approbation du Compte de Gestion 2020 – Délibération n°21-001 :**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal de Montville pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **Approbation du Compte Administratif 2020 - Délibération n°21-002 :**

M. le Maire cède la présidence du Conseil Municipal à M. FORESTIER Pierre, 3<sup>ème</sup> Adjoint de la commune.

M. FORESTIER donne lecture du compte administratif 2020 :

Report de l'excédent de fonctionnement 2019 374 471,32 €

Recettes de fonctionnement 2020 : 290 820,81 € }  
50 948,37 €

Dépenses de fonctionnement 2020 : 239 872,44 €

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 = 425 419,69 €**

Report du résultat d'investissement 2019	123 310,84 €
Recettes d'investissement 2020 : 44 351,99 €	}

Dépenses d'investissement 2020 : 37 942,45 €

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020 = 129 720,38 €**

**EXCEDENT GLOBAL 2020 = 555 140,07 €**

Restes à réaliser 2020 - RECETTES 113 649,00 €

Restes à réaliser 2020 - DEPENSES 186 360,00 €

Solde RESTES à REALISER = - 72 711,00 €

**TOTAL CUMULE Fonctionnement + Investissement = 482 429,07 €**

M. le Maire se retire et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal adopte par 8 votes POUR le Compte Administratif 2020.

### **Affectation du résultat 2020 au Budget Primitif 2021- Délibération n°21-003 :**

Le résultat de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat de la section d'investissement et de la section de fonctionnement excédentaires :

Report du résultat d'inv. de l'exercice précédent 123 310,84 €

Résultat d'investissement de l'exercice 6 409,54 €

**Résultat cumulé d'investissement : 129 720,38 €**

Solde des Restes à Réaliser : - 72 711,00 €

**Résultat de la section d'investissement : = 57 009,38 €**

Résultat net de fonctionnement de l'exercice précédent 374 471,32 €

Affectation en investissement sur N-1 (C/1068) 0 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 50 948,37 €

**Résultat de la section de fonctionnement : = 425 419,69 €**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le report automatique au budget primitif 2021 des résultats de chaque section :

- Report de l'excédent de fonctionnement de 425 419,69 € **au compte C/002.**
- Report de l'excédent d'investissement de 129 720,38 € **au C/001.**

### **Nettoyage de la hotte et de l'aération de la salle polyvalente:**

Nous avons interrogé 3 entreprises : 2 ont répondu : l'entreprise Novalair Normandie et Sopronet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité :

- Le devis de l'entreprise Sopronet pour un total de 1959.60 euros TTC.

Ce devis sera signé par le Maire et envoyé au plus vite.

### **Travaux sur fossé – rue de la Forge – devant chez Mr Ini:**

Nous avons eu 2 devis pour ces travaux : l'entreprise Olivier Gaillon et David Ratieuville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Le devis de l'entreprise d'Olivier Gaillon pour la somme de 1976,40 euros TTC.

Ce devis sera signé par le Maire et envoyé au plus vite.

### **SDE 76 Eclairage Public – 20 lanternes LED – « Secteur de l'Eglise » - Délibération n°21-005**

M. le Maire présente au conseil municipal le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **EP – 2021 – 0 – 76038 – M4071** et désigné « **Secteur de l'Eglise** » - 20 lanternes LED - dont le montant prévisionnel s'élève à 21 726,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 7 959,00 € T.T.C.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :**

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 7 959 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## **Devis Legallais- Délibération n°21-008**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet établi par L'entreprise Legallais, concernant la pose de deux visiophones ( mairie et école) et le changement des barillets aux portes des bâtiments communaux pour obtenir davantage de sécurité.

L'opération projetée a un montant qui s'élève à 7014,22 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les documents afférents en vue de réaliser cette opération. Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement au budget 2021.

## **Fonds de concours voirie 2021 - Délibération n°21-004**

Vu les dispositions du CGCT et notamment celles des articles L5214-1 et suivants et particulièrement de l'article L5214-16 V, dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 « Libertés et responsabilités locales »

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la communauté de communes et la charte de voirie de la CCICV,

Vu la délibération de la Communauté de communes du 12 Décembre 2017 actant la mise en place de fonds de concours voirie et leur inscription dans les statuts de la CCICV

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5214-16-II du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5214-16-V du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2021, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement soit environ :

- 2200 € en fonctionnement pour « la Rue du Thil » (900 euros) et pour « la rue des sources (1300 euros) : enduit gravillonné pour la 2<sup>ème</sup> section; L'imputation en fonctionnement s'effectuera sur le compte 657351 « subventions de fonctionnement aux organismes publics ».

- 4600 € en investissement pour « la rue du Thil et la rue de l'école » : travaux de bordurage ; L'imputation en investissement s'effectuera sur le compte 2041512 « subventions d'équipements aux organismes publics »

## **Construction d'un parking PMR à l'Eglise – demande de subvention**

Au vue des travaux qui vont être entrepris à l'église, il est décidé par le conseil municipal de reporté cet investissement afin que celui-ci ne soit pas détérioré.

## **Devis pour l'entrée charretière du logement communal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Le devis de l'entreprise d' Olivier Gaillon pour la somme de 2468,22 euros TTC.

Ce devis sera signé par le Maire et envoyé au plus vite.

## **Projet de chauffage par pompe à chaleur air/eau - Délibération n°21-007**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet établi par L'entreprise La Dévilloise, concernant la pose d'une pompe à chaleur air/eau à la mairie et à la Salle polyvalente pour réaliser des économies en énergie sur les factures d'électricités.

L'opération projetée a un montant prévisionnel de travaux qui s'élève à 54 174 € HT (soit 65 008,80 € TTC).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet et sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.S.I.L. pour réaliser cet aménagement. Le solde sera autofinancé par la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'appel d'offre et à signer les documents afférents à la demande de subvention en vue de réaliser cette opération. Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement au budget 2021.

## **Mise en place de 4 poteaux incendie dans le cadre du schéma DECI - Délibération n°21-006**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet établi par l'entreprise VEOLIA, maître d'œuvre, concernant la pose de 4 poteaux incendie pour assurer la défense « incendie » sur la commune: rue de la forge, rue du bourgeois, rue du calvaire et rue de l'école.

L'opération projetée consiste à continuer de renforcer la défense incendie du secteur bâti qui n'est pas doté d'équipement de défense incendie suffisant. Le projet est soumis pour conformité aux préconisations du service des Sapeurs-Pompiers de Seine-Maritime (Groupement Est basé à Neufchâtel-en-Bray).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 11 636,40 € HT (13 963,68 € TTC).

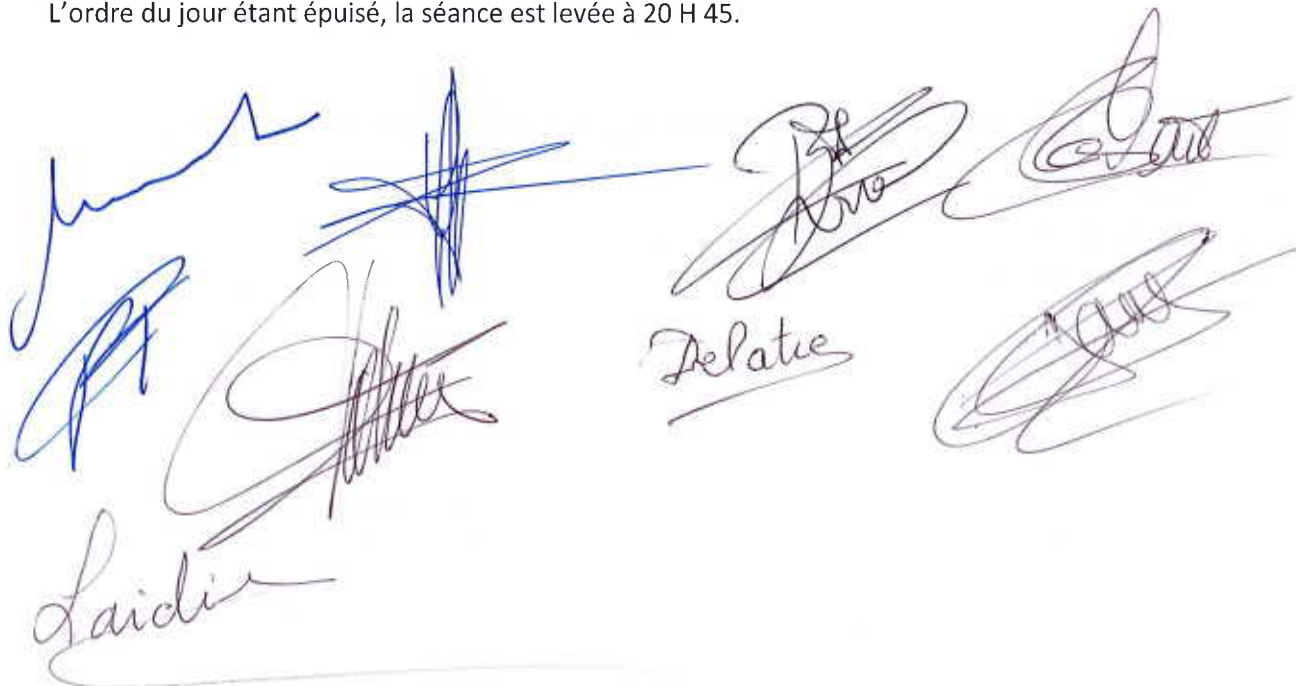
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet et sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R., et auprès du Conseil Général au titre du C.P.S., pour réaliser cet aménagement. Le solde sera autofinancé par la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'appel d'offre et à signer les documents afférents aux demandes de subventions en vue de réaliser cette opération. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES / COMPTE RENDU DE REUNIONS :

- Voir à demander le prêt d'un radar pédagogique au département 76, la vitesse est excessive sur la commune.
- Mr Cumont commence son chantier fin février, voir l'achat des bancs pour après seulement.
- Voir pour établir un devis pour refaire les lettres du Monuments aux morts au cimetière, Pierre Forestier va s'en occuper.
- Mr Leforestier a écrit un courrier à la mairie, il souhaite acquérir une machine pour la conservation des pommes en BIO.
- Le SIAEP de Mont-Cauvaire a rencontré le syndicat de Sierville et la métropole de Rouen afin de voir pour une interconnexion de secours en eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.



Handwritten signatures in blue and black ink. The signature 'Laidier' is clearly legible in the bottom left. Other signatures are more stylized and less legible. The word 'Delatue' is written in black ink in the center, underlined.